



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Habitat et l'Urbanisme et de la Ville et de l'aménagement du territoire  
Office de Promotion et de Gestion Immobilière  
de Sidi Bel Abbès

**N° 22 /OPGI/DG/2026**

Sidi Bel Abbès le : .....

**Numéro d'identification fiscale NIF 09992200228060**

**AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT (ETUDE ET SUIVI)**

- Conformément a la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public(suivant l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics).

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Sidi Bel Abbès\_ dont le siège social est a 05 rue blaha abbés, wilaya de sidi bel abbés, lance un concours d'architecture national restreint pour l'étude et le suivi en tout corps d'état avec VRD des logements promotionnels aidés (LPA 02) a travers la wilaya de sidi bel abbés :

Le présent Concours National d'Architecture Restreint de maitrise d'ouvre s'adresse aux :

- architectes agréés seuls.
- groupement architectes agréés et architectes agréés.
- groupement architectes agréés avec ingénieurs agréés en génie civil.
- bureaux d'études publics Ayant comme salarié au moins un architecte Inscrit au tableau national des architectes.

, présentant les capacités professionnelles, financières et techniques minimales suivantes :

1- **135 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA 2) YC 24 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES ET LOCAUX COMMERCIAUX A LA COMMUNE DE SIDI BEL ABBES**

**LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**1) capacités professionnelles :**

- a) Pour les architectes seuls, justifier par la présentation de l'agrément de l'année en cours [mise à jour (CLOA 2026)].
- b) En cas de groupement, justifier par la présentation de :
  - De l'agrément de l'année en cours [mise à jour (CLOA 2026)] pour les membres du groupement.
  - Agrément valide pour ingénieurs en génie civil.
  - D'un Protocole d'accord liant les membres du groupement et désignant le chef de fil de groupement en cas de groupement momentané.
  - Et /ou d'un statut en cas de société(SCP).

c) Pour les bureaux d'études publics justifier par la présentation

du statut (SPA/EPE) ou du décret de création, de l'extrait du registre de commerce électronique portant code d'architecture (607009).

**2) En matière de capacités financières :**

Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des Cinq (05) dernières années (du 2020 au 2024 ou du 2021 au 2025) de DIX (10) millions de DA au minimum.

**N/B : Le chiffre d'affaire de tous les membres du groupement est pris en considération.**

**N/B : pour les bureaux d'étude nouvellement créés peuvent présenter un ou deux bilans dont le chiffre d'affaire moyen égal ou plus de 10 (DIX) million de DA au minimum.**

**3) En matière de capacités techniques :**

**3.1 Les Moyens humains :** le soumissionnaire doit présenter les moyens suivants :

A)- TROIS (03) employés déclarés à la CNAS Justifiés par des attestations d'affiliation CNAS valide (aucune autre justification n'est acceptée).

**N/B : Les moyens humains de tous les membres du groupement sont pris en considération.**

B)- l'attestation de mise à jour CASNOS valide pour le soumissionnaire seul et tous les membres du groupement en cas de groupement.

**3.2 Les Moyens matériels :** le soumissionnaire doit présenter les moyens suivants :

Un Bureau (siège du soumissionnaire) justifiés par un acte de propriété ou un acte notarié de location valide.

### **3.3 Références professionnelles :**

Le soumissionnaire ayant assuré la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) **de 200 logts non cumulables ou 200 logements cumulables ( 2 X 100 logements non-cumulables) au minimum.**

#### **NB :**

- Les références professionnelles doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution **délivrées par les maitres d'ouvrage publique.**
- **Les références professionnelles de tous les membres du groupement sont prises en considération.**

## **2- 13 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA 2) YC LOCAUX COMMERCIAUX A LA COMMUNE DE SIDI BEL ABBES -WILAYA DE SIDI BEL ABBES**

### **LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **1) capacités professionnelles :**

a) Pour les architectes seuls, justifier par la présentation de l'agrément de l'année en cours [mise à jour (CLOA 2026)].

b) En cas de groupement, justifier par la présentation de :

- De l'agrément de l'année en cours [mise à jour (CLOA 2026)] pour les membres du groupement.
- Agrément valide pour ingénieurs en génie civil.
- D'un Protocole d'accord liant les membres du groupement et désignant le chef de fil de groupement en cas de groupement momentané.
- Et /ou d'un statut en cas de société(SCP).

c) Pour les bureaux d'études publics justifier par la présentation du statut (SPA/EPE) ou du décret de création, de l'extrait du registre de commerce électronique portant code d'architecture (607009).

#### **1) En matière de capacités financières :**

Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des Cinq (05) dernières années (du 2020 au 2024 ou du 2021 au 2025) de Cinq cent (500 000.00) mille DA au minimum.

**N/B : Le chiffre d'affaire de tous les membres du groupement est pris en considération.**

**N/B : pour les bureaux d'étude nouvellement créés peuvent présenter un ou deux bilans dont le chiffre d'affaire moyen est égal ou plus de Cinq cent (500 000.00) mille DA au minimum.**

#### **2) En matière de capacités techniques :**

**3.1 Les Moyens humains :** le soumissionnaire doit présenter les moyens suivants :

A)- DEUX (02) employés déclarés à la CNAS Justifiés par des attestations d'affiliation CNAS valides (aucune autre justification n'est acceptée).

**N/B : Les moyens humains de tous les membres du groupement sont pris en considération.**

B)- l'attestation de mise à jour CASNOS valide pour le soumissionnaire seul et tous les membres du groupement en cas de groupement.

**3.2 Les Moyens matériels :** le soumissionnaire doit présenter les moyens suivants :

Un Bureau (siège du soumissionnaire) justifiés par un acte de propriété ou un acte notarié de location valide.

### **3.3 Références professionnelles :**

Le soumissionnaire ayant assuré la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) **de 20 logements non-cumulables au minimum en TCE +VRD ou un projet d'équipement de catégorie B.**

## NB :

- Les références professionnelles doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution **délivrées par les maitres d'ouvrage publique.**

**Les références professionnelles de tous les membres du groupement sont prises en considération**

## **RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES**

**Le soumissionnaire peut** retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'office de promotion et de gestion immobilière de sidi bel abbés –wilaya de sidi bel abbés contre paiement des frais de reproduction fixés à **5 000,00** DA non remboursables.

le dossier du concours doit comporter « le dossier de candidature, l'offre technique, l'offre des prestations et l'offre financière », contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.

la procédure de dépôt des offres s'effectue en deux phases :

### **1. Dans une première phase :**

Les candidats présentent les plis des dossiers de candidature dans une enveloppe anonyme, qui porte l'objet et le numéro du concours, la mention « à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres »

### **2. Dans une deuxième phase**

Seules Les candidats **éligibles** dans la première phase seront invités à l'issus de la première phase, par voie de presse et BOMOP, à remettre les plis des offres techniques, des prestations et financières .Les plis des dossiers **des offres techniques, des prestations et financières** doivent parvenir sous pli anonyme qui porte l'objet et le numéro du concours, la mention « à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres »

La date de dépôt des offres ; Conformément a l'article 112 de la loi n°23/12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application des dispositions de l' article 66 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le dépôt des offres s'effectue en deux phases ;

1- Dépôt du dossier de candidature est fixée au **huitième (08<sup>ème</sup>)** jour avant 12h00 mm, a compter de la date de la première parution de l'avis **de concours** dans les quotidiens nationaux et ou le BOMOP.

L'ouverture des plis est parvenue le même jour de dépôt des offres a 13h00 .les soumissionnaires sont invité à y assister.

2- Dépôt des offres techniques, prestations et financières est fixée au **quinzième (15<sup>ème</sup>)** jour avant 12h00 mm, a compter de la date de la 1ère publication et parution des résultats de la présélection des candidats, dans les quotidiens nationaux et ou le BOMOP.

Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour de repot légal celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.

**Le Directeur Général**